

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 20/12/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14;  
Exclus : 0.

Date de la convocation : 14/12/2023 Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - N CHARREL - C CIVEYRAC– P COLMACHE - Y COMUNELLO –C MOULIN – M RIVET – J STOECKLIN

**Ont donné pouvoir** : S CHAPON à N ANGENIEUX  
S TEYSSONNEYRE à N CHARREL

**Absents excusés** : P GOUY

Serge Fayolle a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

**6 – DM 1**

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12/04/2023 approuvant le Budget primitif 2023-12-19

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts d'opérations afin de faire face aux écritures de 2023 en investissement

DECIDE

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Opération 53 – 2152 Installation Voirie		14 500.00 €
2111 Terrains nus	14 500.00 €	
Total INVESTISSEMENT	14 500.00 €	14 500.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 20 décembre 2023

Yves COLOMB, Maire,



Serge FAYOLLE, Secrétaire

